

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-12/65C

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2/2020.

L'an deux mille vingt, le 02 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	32
En exercice :	37	Contre :		-
Présents :	31	Abstention :		2

Présents : Dominique ANDRAULT, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Daniëlle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Eliane BERDAGUER donne pouvoir à Louis SALA
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA

Absents excusés : Bernard BEAUCOURT, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance Louis SALA

Date de convocation : 25 novembre 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2020 et à la suite du pacte financier validé par le Bureau, il convient de voter une décision modificative.

Le projet de décision modificative n°2/2020 est présenté et discuté

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 32 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ),

☞ **ADOpte** la décision modificative n°2/2020 telle que présentée ;

☞ **DIT QUE** la décision modificative sera jointe à la présente délibération ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20201202-2020-12-65C-DE
Date de télétransmission : 04/12/2020
Date de réception préfecture : 04/12/2020

Pour extrait conforme,
Le Président

